



## Accident sur parking verglacé

Par **johnnyboy**, le **24/12/2009** à **00:41**

Bonjour,

J'ai eu un accident sur un parking de centre commercial (Auchan xxxx), il était 10 h 00. Il n'avait pas neigé, ni la veille, ni le jour même. Je me suis engagé en première dans l'entrée du parking et ma voiture a glissé jusqu'à cogner le panneau publicitaire du magasin Alinea. Le parking était verglacé : il n'avait pas été salé par la société responsable de l'entretien des parkings.

Pensez-vous que ce soit la société immobilière ou le magasin qui soit responsable dans ce cas d'accident ?

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **24/12/2009** à **08:05**

Bonjour,

Cela paraît difficile de se retourner vers qui que ce soit puisque, en cette saison, vous n'ignorez pas que la neige, une fois fondue, reste sous la forme d'une pellicule d'eau et, pour peu que les températures soient négatives, se transforme en une pellicule verglacée.

Selon le coût des dégâts causés à votre voiture et au panneau publicitaire, c'est à vous de voir avec votre assureur si vous faites jouer, ou non, vos garanties notamment la "défense-

recours".

Bon courage.

Par **ChrisBdx**, le **27/12/2009** à **21:17**

Bonsoir

Pas de recours en cas d'intempéries.

Personne ne peut être tenue pour responsable

Les recours n'aboutissent JAMAIS même si votre assureur essaie de le tenter.

Par **johnnyboy**, le **05/01/2010** à **21:41**

En fait il existe une jurisprudence en droit administratif qui dit que si le responsable de l'entretien de la voie sait que celle-ci est dangereuse il est dans l'obligation de faire le nécessaire pour la rendre praticable ou alors de mettre une signalisation indiquant qu'il y a un risque de glissade.

Je voulais savoir si quelqu'un avait déjà fait valoir cette jurisprudence ou si d'autres personnes dans mon cas ont déjà été abusées par l'irresponsabilité des grandes surfaces.

Par **ChrisBdx**, le **12/01/2010** à **16:39**

Irresponsabilité des grandes surfaces?

Et que doit-on penser de l'irresponsabilité des gens qui vont dans ses grandes surfaces alors que les intempéries sont annoncées sur les cartes de vigilances?

Comme je l'ai dit dans un autre message, d'autres clients porteraient plainte si le magasin fermait et d'autres si ce dernier faisait un salage, etc

On trouve toujours le moyen d'être procédurier si on cherche un peu.

Il faut un peu être réaliste. Les magasins devraient donc être responsable en cas de verglas, de vent, de chaleur excessive, etc? Sous prétexte que le froid et le chaud peuvent aggraver un impact sur le pare-brise, qu'on peut glisser sur le verglas, etc...

Il faut être lucide et prendre ses responsabilités. Un accident, ça arrive, voilà tout.

Par **johnnyboy**, le **03/02/2010** à **22:05**

J'ai l'impression que quelqu'un travaille pour une grande surface, Auchan, Carrefour???

Je suis d'accord, il faut que chacun prenne ses responsabilités ceci dit personne ne fera de procédure si un parking est fermé pour des raisons de sécurité.

De plus si je suis responsable en cas de chute sur mon trottoir, je ne vois pas pourquoi un centre commercial ne serait pas responsable du parking où il accueille la clientèle.

Il ne faut pas arrêter d'être procédurier, l'entretien des infrastructures est un service que les clients payent au travers des achats qu'ils font, il n'y a pas d'altruisme dans tout cela. Si un parking ferme, c'est du chiffre d'affaire en moins. Je ne critique pas, le fait de faire du business, voir de préserver et créer des emplois, mais si je paye, je veux que le service soit rendu de façon rigoureuse.

Nous parlons d'accueil de public, de personnes, si un stade s'écroule, par exemple, vous seriez prêt à dire que chacun doit prendre ses responsabilités et ne pas aller voir les matchs de football? Vous avez raison, cessons d'être procédurier, non seulement payons notre caddie dix fois ce qu'il vaut en réalité et en plus excusons nous d'aller au supermarché quand il fait froid.

Je vais quand même essayer la jurisprudence et j'espère que d'autres en feront de même, d'abord l'envoyer auprès de votre assureur, si ça ne suffit pas, faire une action à responsabilité, le nombre faisant la force, plus il y aura de procédures et plus il y aura de chance que l'une d'elle aboutisse.

Par **ChrisBdx**, le **03/02/2010** à **22:45**

Loupé, je ne bosse pas pour une grande surface, mais c'était bien tenté.

Alors, restons dans votre logique de "Bisounours part à l'attaque !" ... Je me mets dans la tête de gens comme vous : il faut me mettre 0% responsable parce que je le dis et que je suis toujours de bonne foi, il faut payer mes dommages même s'il ne sont pas consécutifs au sinistre, il faut me donner 5000e de plus que ce que vaut ma voiture et surtout faire en sorte que je ne paye pas de malus en cas de responsabilité !

Euh, je crois que là, il faut arrêter de rêver et être un peu réaliste.

Je pense que nos juridictions pénales ont autres choses à faire que de s'occuper de problèmes mineurs comme le vôtre.

Pour ce qui est de payer un service, là encore, vous sortez çà d'où? Vous payez un produit et une marge, rien à voir avec de l'entretien !

Pour les stades, on met en cause un défaut d'entretien connu et validé par une expertise technique.

Pour votre trottoir, alors, là, encore une légende urbaine, tout dépend des circonstances etc ....

Enfin, au lieu de vous plaindre du prix de votre caddie, lancez vous dans le jardinage!

Bref, je préfère rire de vos propos, pardonnez moi, mais c'est à cause de propos comme les vôtres que certains "naïfs" font des rêves et des dépenses inconsidérées pour un résultat nul.

Par **johnnyboy**, le **04/02/2010** à **21:29**

Je sens bien que j'agace, mais très sérieusement, je n'ai eu que des dégâts matériel et je préfère comme cela.

Cependant, il y aurait très bien pu y avoir un accident de personne, n'oublions pas qu'il y a beaucoup de piétons aussi dans les centres commerciaux, seulement pour que des dispositions soient prises il faut engager la responsabilité des supermarchés. Si non rien ne sera jamais fait jusqu'au jour où...

Au delà de l'argent, j'ai demandé à l'agent de sécurité qui m'a reçu s'ils avaient pris des mesures pour mettre une barrière ou re-saler l'entrée du parking manifestement très glissante, mais il m'a dit, comme vous, que chacun devait rester maître de son véhicule. Je lui ai répondu que c'était un endroit de passage avec des piétons, que quelqu'un risquait de se faire renverser. Il m'a juste répondu qu'heureusement je n'avais renverser personne. C'est ça qui me révolte, voilà tout.

Je cherche un conseil, si vous n'en avez pas il n'est pas la peine de répondre au message.

Par **ChrisBdx**, le **06/02/2010** à **19:07**

Bonsoir

J'ai tenté de répondre à votre question. Or, la réponse n'est pas satisfaisante pour vous, et vous n'avez pas lu ce que vous souhaitiez.

Je vous expose simplement la réalité des faits.

Bonne continuation